

## Information aux parents d'élèves : Inscription au dispositif "Devoirs faits" – Année Scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

### DEVOIRS FAITS

Le dispositif "Devoirs faits" va bientôt redémarrer. Il permet aux élèves volontaires d'**effectuer une partie de leur travail personnel** au sein du collège sur des temps d'étude accompagnée, en dehors des heures de classe. Il ne s'agit pas d'un cours supplémentaire mais bien d'un moment dédié à la réalisation des devoirs. **La globalité du suivi des apprentissages de l'élève par sa famille** demeure **indispensable** pour qu'il progresse.



Au collège Saint Exupéry, le dispositif "Devoirs faits" s'organise selon le planning indiqué ci-dessous (cases blanches).

**Rappel : un Atelier d'Aide aux Devoirs en accès libre est également proposé aux élèves de 12h00 à 13h30 tous les midis en salle d'études. Ouvert depuis le 18 septembre 2023 !**

#### Modalités de fonctionnement pour DEVOIRS FAITS (créneaux du soir)

- Les parents demandent l'inscription de leur enfant par l'intermédiaire du coupon ci-dessous (à remettre à la Vie Scolaire).
- La confirmation de l'inscription vous sera transmise par le biais de la messagerie ENT (en fonction des inscriptions et des places disponibles).
- Un élève inscrit s'engage à être présent à chaque séance et à y adopter une attitude volontaire face au travail (cf Charte Devoirs Faits dans le livret).
- Compte tenu d'un nombre de créneaux moins important cette année, la priorité sera donnée aux élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Une séance ouvre à partir de 5 élèves. Si un groupe est complet (13 élèves par professeur), votre enfant sera inscrit sur liste d'attente.

D. LEPRETTE

V. CLAVIER

### Demande d'inscription au dispositif "Devoirs Faits" (Coupon à remettre à un personnel de Vie Scolaire)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Responsable de l'enfant : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

demande l'inscription de mon enfant au dispositif "Devoirs faits" sur les créneaux suivants (*cochez les créneaux choisis en fonction de leur compatibilité avec l'emploi du temps de l'enfant*). Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en semaine A et/ou B (à préciser votre choix sur le tableau par une **X** dans la case blanche).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10h40-11h35					
12h00-13h30 Atelier d'aide aux devoirs	Aide aux devoirs (pas d'inscription)	Aide aux devoirs (pas d'inscription)		Aide aux devoirs (pas d'inscription)	Aide aux devoirs (pas d'inscription)
13h00-14h50					
15h05-16h00		SA SB			
16h00-16h55		SA SB		SA SB	

Dès son inscription enregistrée, vous pourrez voir apparaître le créneau Devoirs Faits dans l'emploi du temps et un livret de suivi de ce temps d'étude sera remis à votre enfant. Il vous permettra de suivre son travail séance par séance.

**Date :**

**Signature de l'élève**

**Signature du responsable légal :**